



# Le Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN)

## Les droits du titulaire

Délivrance d'un diplôme

Port de la médaille de reconnaissance de la Nation

Souscription d'une rente mutualiste majorée par l'Etat

Qualité de ressortissant de l'ONAC

- ↪ patronage et aide matérielle
- ↪ accès aux écoles et aux maisons de retraite



Médaille du TRN

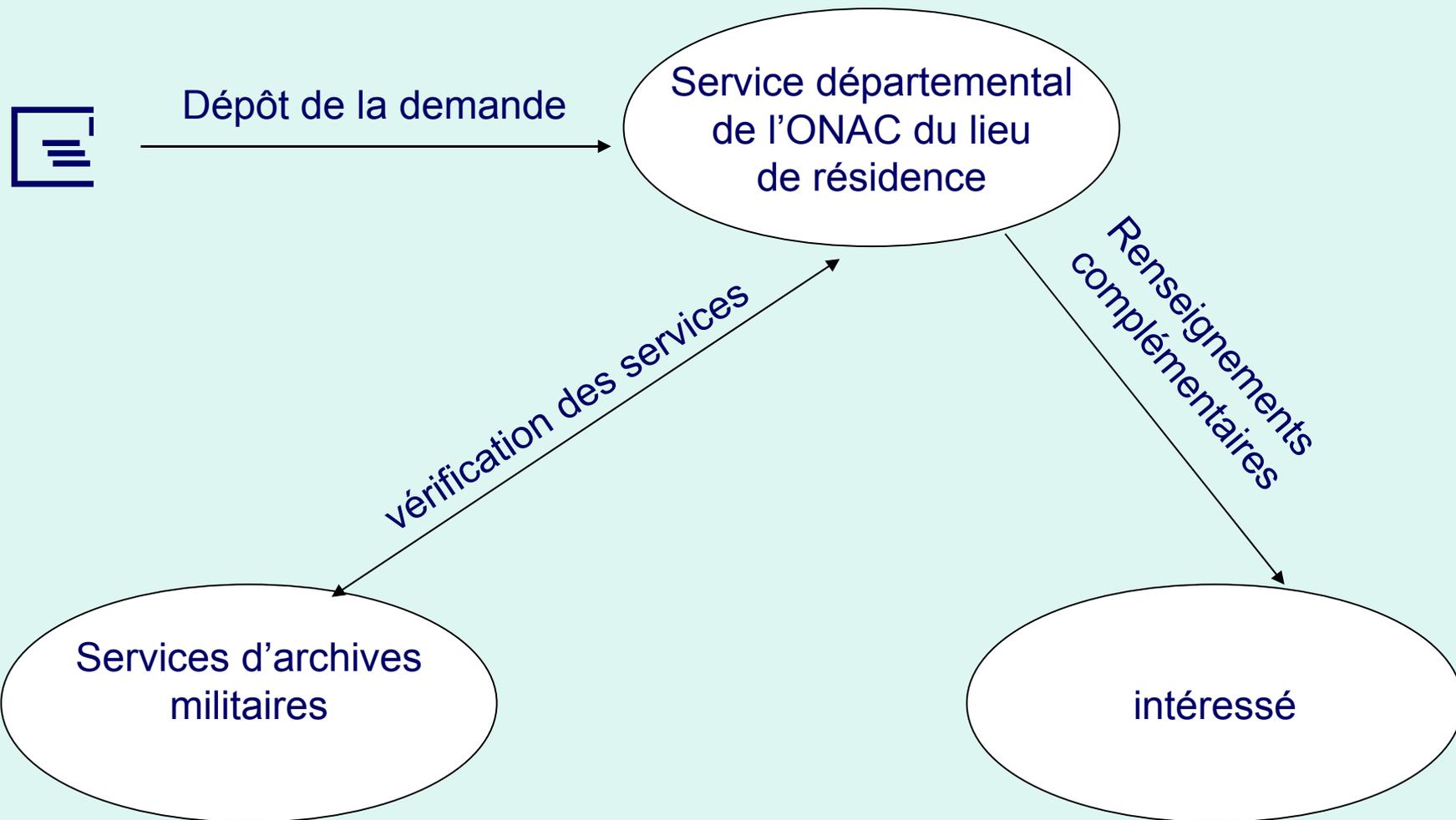


diplôme



# Le Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN)

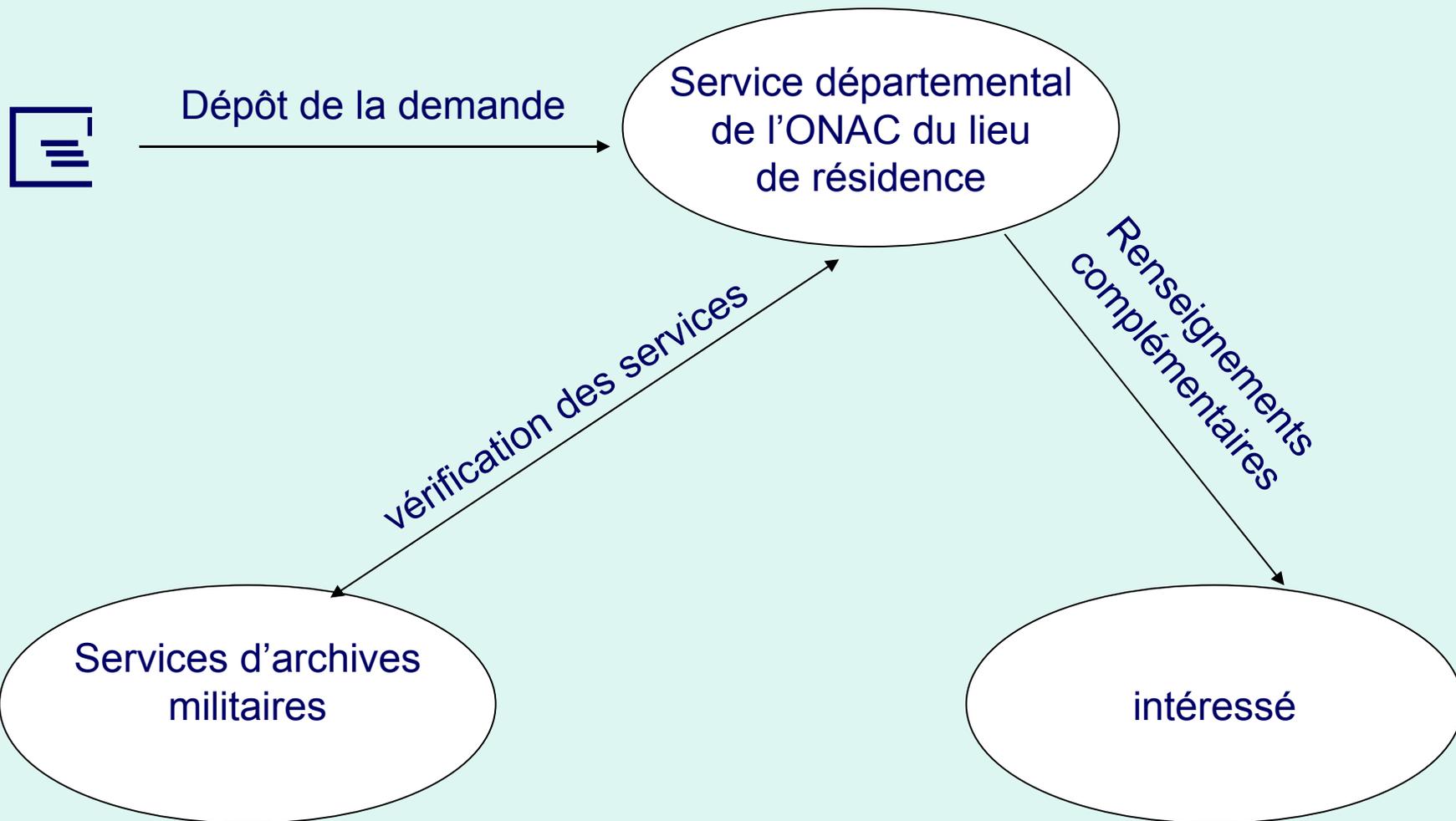
## Procédure d'attribution





# La carte du combattant

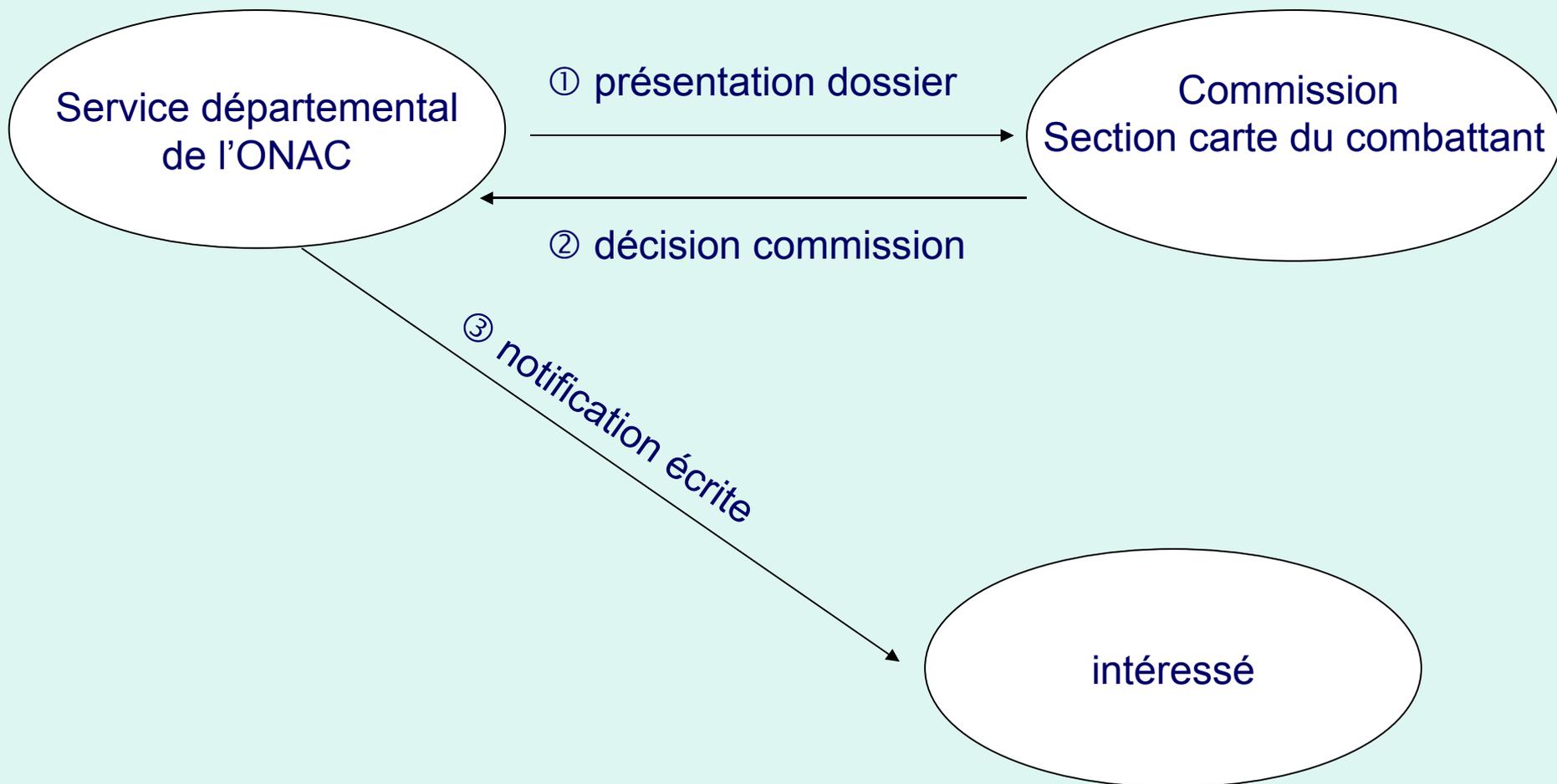
Procédure d'instruction





# La carte du combattant

## Procédure d'attribution





# La carte du combattant

## Les avantages

port de la croix du combattant

Droit à la retraite du combattant à partir de 65 ans (60 ans sous certaines conditions)

Attribution à partir de 75 ans d'une demi-part supplémentaire du quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu

Souscription d'une rente mutualiste majorée par l'Etat

Qualité de ressortissant de l'ONAC  
⇒ patronage et aide matérielle  
⇒ accès aux écoles et aux maisons de retraite



Carte du combattant